



Vendredi 4 mars 2022

Comment se mobiliser pour l'accueil et l'accompagnement des ressortissants Ukrainiens ?

Les particuliers qui souhaitent accueillir ou accompagner les personnes déplacées d'Ukraine, sous la forme d'un parrainage citoyen, peuvent s'informer sur les dispositifs existants en cliquant sur :

<https://parrainage.refugies.info>

Ce site a vocation à recenser des initiatives de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier des offres d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation avec des associations.

Dans un contexte où des initiatives de tous ordres se développent, cette plateforme recense les partenaires associatifs connus des services de l'État.

Le préfet tient à remercier les habitants et les élus, qui se sont pleinement mobilisés en proposant leur aide et des offres d'accueil.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

